IV – ANNEXES	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	Α

### 1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)		
EXPLOITATION						
DEPENSES	323 267,56	163 373,36	0,00	163 373,36		
RECETTES	323 267,56	299 975,49	0,00	299 975,49		
INVESTISSEMENT						
DEPENSES	5 678 719,69	1 424 080,38	4 018 321,88	5 442 402,26		
RECETTES	5 678 719,69	3 023 197,69	2 569 839,04	5 593 036,73		

<sup>(1)</sup> Cumul du BP, BS et DM.

### 2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

# 3 - PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	323 267,56	163 373,36	0,00	163 373,36
RECETTES	323 267,56	299 975,49	0,00	299 975,49
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 678 719,69	1 424 080,38	4 018 321,88	5 442 402,26
RECETTES	5 678 719,69	3 023 197,69	2 569 839,04	5 593 036,73
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	6 001 987,25	1 587 453,74	4 018 321,88	5 605 775,62
TOTAL AGREGE DES RECETTES	6 001 987,25	3 323 173,18	2 569 839,04	5 893 012,22

<sup>(1)</sup> Cumul du BP, BS et DM.

<sup>(2)</sup> Cumul des réalisations et restes à réaliser.

<sup>(1)</sup> Cumul du BP, BS et DM.

<sup>(2)</sup> Cumul des réalisations et restes à réaliser.

<sup>(2)</sup> Cumul des réalisations et restes à réaliser.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – DÉTAIL DES CRÉDITS DE TRÉSORERIE	B1.1

**DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)** 

	Date de la				nboursements N	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé  au 01/01/N  Montant des tirages N		Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 31/12/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)	·	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Circulaire nº NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

<sup>(2)</sup> Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

<sup>(3)</sup> Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

# **REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

					Emprunts et		rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					1 297 533,18									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					1 297 533,18									
11784	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE			08/11/2018	507,00	F		0,000	0,000	EUR	А	С	N	F-6
17973	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE			08/04/2018	83 400,00	F		0,000	0,000	EUR	А	С	N	F-6

	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
17977	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE			10/03/2019	19 800,00	F		0,000	0,000	EUR	А	С	N	F-6
26009	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE			29/04/2023	1 009 513,00	F		0,000	0,000	EUR	А	С	N	F-6
53340	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE			05/03/2020	53 800,00	F		0,000	0,000	EUR	Α	С	N	F-6
60713	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE			29/05/2010	48 164,34	F		0,000	0,000	EUR	Α	С	N	F-6
98765	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE			06/09/2019	57 000,00	F		0,000	0,000	EUR	Α	С	N	F-6
98766	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE			17/07/2021	25 348,84	F		0,000	0,000	EUR	А	С	N	F-6
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00									
(Total)														
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					1 297 533,18									

<sup>(1)</sup> Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

<sup>(2)</sup> Nominal : montant emprunté à l'origine.

<sup>(3)</sup> Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(4)</sup> Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

<sup>(5)</sup> Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

<sup>(6)</sup> Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

<sup>(7)</sup> Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

<sup>(8)</sup> Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

### **REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

				AKTITION PA			t dettes au 31/12/N		, ( = = = = )			
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		1 124 614,42					62 810,86	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

						Emprunts e	et dettes au 31/12/N					
Nature							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		1 124 614,42					62 810,86	0,00	0,00	0,00
11784	N	0,00	F-6	354,90	14,00	F		0,000	25,35	0,00	0,00	0,00
17973	N	0,00	F-6	41 679,53	14,00	F		0,000	2 977,10	0,00	0,00	0,00
17977	N	0,00	F-6	14 850,00	15,00	F		0,000	990,00	0,00	0,00	0,00
26009	N	0,00	F-6	959 037,35	19,00	F		0,000	50 475,65	0,00	0,00	0,00
53340	N	0,00	F-6	43 040,00	16,00	F		0,000	2 690,00	0,00	0,00	0,00
60713	N	0,00	F-6	14 449,40	5,99	F		0,000	2 408,21	0,00	0,00	0,00
98765	N	0,00	F-6	29 656,72	15,00	F		0,000	1 977,11	0,00	0,00	0,00
98766	N	0,00	F-6	21 546,52	17,00	F		0,000	1 267,44	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 124 614,42					62 810,86	0,00	0,00	0,00

<sup>(9)</sup> S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

<sup>(10)</sup> Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

<sup>(11)</sup> Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<sup>(12)</sup> Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

<sup>(13)</sup> Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

<sup>(14)</sup> Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

<sup>(15)</sup> Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<sup>(16)</sup> Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – RÉPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

# REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

	-	,	KIIIION DE											
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
11784	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE	507,00	354,90	6	20,00				0,00		0,000	0,00	0,00	0,03
17973	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE	83 400,00	41 679,53	6	20,00				0,00		0,000	0,00	0,00	3,71
17977	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE	19 800,00	14 850,00	6	20,00				0,00		0,000	0,00	0,00	1,32
26009 53340	AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE AGENCE DE L EAU	1 009 513,00 53 800,00	959 037,35 43 040,00	6	20,00				0,00		0,000	0,00	0,00	85,28 3,83
60713	ARTOIS PICARDIE AGENCE DE L'EAU	48 164,34	14 449,40	6	20,00				0,00		0,000	0,00	0,00	1,28
98765	ARTOIS PICARDIE AGENCE DE L EAU	57 000,00	29 656,72	6	20,00				0,00		0,000	0,00	0,00	2,64
98766	ARTOIS PICARDIE AGENCE DE L EAU ARTOIS PICARDIE	25 348,84	21 546,52	6	20,00				0,00		0,000	0,00	0,00	1,92

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (F)		1 297 533,18	1 124 614,42						0,00			0,00	0,00	100,01
TOTAL GENERAL		1 297 533,18	1 124 614,42						0,00			0,00	0,00	100,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS (1)	B1.4

Inc	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné ( <i>cap</i> ) ou	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
encadré (tunnel)	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (s <i>waption</i> )	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						8
(F) Autres types de structures	% de l'encours						100,01
	Montant en euros						1 124 614,42

<sup>(1)</sup> Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

### **AUTRES DETTES**

(Issues des engagements	iuridiques pris autres que ce	ux destinés à financer la	a prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la	Dépenses de	Dette restante
	dette	l'exercice	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

Procédure	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du	
d'amortissement			
(linéaire, dégressif, variable)			
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisation	2003-03-31	
	s'amortissent sur un an : 3000,00 €		
	Catégories de biens amortis	Durée	
		(en années)	
L	Réseaux d'assainnissement	60	31/03/2003
L	Station épuration ou refoulement	60	31/03/2003
L	Subventions Reçues	60	31/03/2003

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ÉTAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	В3

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
	PROVISIO	NS ET DEPRECIA	TIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATION	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

<sup>(1)</sup> Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

<sup>(2)</sup> Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES –	
DÉPENSES	C1.1

# DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSE PROPRES	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S =A + B	79 269,86	I 73 984,27
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	62 810,86	62 810,86
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	62 810,86	62 810,86
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	16 459,00	11 173,41
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	5 259,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	11 200,00	11 173,41
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	73 984,27	4 018 321,88	0,00	4 092 306,15

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	
C - ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES –	
RECETTES	C1.2

#### **RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETT	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	186 420,56	III 96 742,20
Ressour	ces propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressour	ces propres internes de l'année (b) (2)	186 420,56	96 742,20
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28131	Bâtiments	2 759,32	2 759,32
28151	Installations complexes spécialisées	867,63	837,63
28153	Installations à caractère spécifique	93 162,22	92 93 <i>4,4</i> 2
28156	Matériel spécifique d'exploitation	210,83	210,83
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	89 420,56	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	96 742,20	2 569 839,04	2 910 466,09	0,00	5 577 047,33

		Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	4 092 306,15	
Ressources propres disponibles	IV	5 577 047,33	
Solde	V = IV - II (3)	1 484 741,18	

<sup>(1)</sup> Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

<sup>(2)</sup> Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(3)</sup> Indiquer le signe algébrique.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET	
RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	D1.1.1

# Poste par défaut (1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

#### D1.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS			
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	
011	Charges à caractère général	14 770,00	
61558	Autres biens mobiliers	10 020,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	4 750,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	1,98	
658	Charges diverses de gestion courante	1,98	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	51 859,18	
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	51 859,18	
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
	Total des dépenses réelles	66 631,16	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	96 742,20	
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	96 742,20	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	96 742,20	
D 002 (5)			
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	163 373,36	

#### D1.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES

	RECETTES – TITRES EMIS	
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	103 903,60
70128 70611 70613	Autres taxes et redevances Redevance d'assainissement collectif Participations pour assainissement collectif	3 485,92 83 417,68 17 000,00
74	Subventions d'exploitation	14 016,00
741	Primes d'épuration	14 016,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	30 260,70
778	Autres produits exceptionnels	30 260,70
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
	Total des recettes réelles	148 180,30
042	Opérat° ordre transfert entre sections	11 173,41
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	11 173,41
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	0,00
	Total des recettes d'ordre	11 173,41
	140 621,78	
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	299 975,49

<sup>(1)</sup> Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET	
RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D1.1.2

# Poste par défaut(1) (en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

#### D1.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

	DEPENSES – MANDATS EMIS			
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)		
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00		
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 348 361,11		
Opérations d'équipe	ement (1 ligne par opération)			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		
13	Subventions d'investissement	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	62 810,86		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		
26	Participat° et créances rattachées.	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00		
020	Dépenses imprévues	0,00		
Opérations pour co	mpte de tiers (1 ligne par opération)			
	Total des dépenses réelles	1 411 171,97		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	11 173,41		
041	Opérations patrimoniales	0,00		
	Total des dépenses d'ordre			
	0,00			
	2 770 706,49			

# D1.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS				
Article (2)	Libellé (2)	Montant		
13	Subventions d'investissement	14 254,40		
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00		
106	Réserves	0,00		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		
26	Participat° et créances rattachées	0,00		
27	Autres immobilisations financières	0,00		
Opérations pour co	ompte de tiers (1 ligne par opération)			
	Total des recettes réelles	14 254,40		
040	Opérat° ordre transfert entre sections	96 742,20		
041	Opérations patrimoniales	0,00		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00		
	Total des recettes d'ordre			
	R 001 (4)			
	TOTAL GENERAL DES RECETTES 3 021 4			

<sup>(1)</sup> Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).